Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 654 Subventions (13.000 euros) à l'association Les Brigands (20e) et à l'association Compagnie Les Frivolités Parisiennes (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Brigands (20e) et à l'association Compagnie Les Frivolités Parisiennes (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Les Brigands, dont le siège social est situé 9 rue Lesage 75020, pour son projet La Grande Duchesse au théâtre de l'Athénée en 2013. 2013-04926, Simpa : 134841.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Frivolités Parisienne, dont le siège social est situé 108 rue Jean-Pierre Timbaud 75011, pour la diffusion de son opéra L'Ambassadrice à l'Alhambra en janvier 2013. Simpa : 101781 ; 2013_00749.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.